

LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER À LA LUMIÈRE DES DROITS FONDAMENTAUX

Colloque organisé par M^{me} le Professeur Anne-Blandine Caire et M. Anthony Maymont

L'intégration des droits fondamentaux en droit bancaire et financier

- La caractérisation des droits fondamentaux en droit bancaire et financier
- La protection des données bancaires au prisme des droits fondamentaux

L'adaptation du droit bancaire et financier aux droits fondamentaux

- La gestion bancaire confrontée aux droits fondamentaux
- La protection des parties confortée par les droits fondamentaux

vendredi
16 MARS
2018

Amphithéâtre Trudaine
École de Droit de l'Université Clermont Auvergne
41, boulevard François Mitterrand – Clermont-Ferrand



Contact :
Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)
École de Droit / Université Clermont Auvergne
41, boulevard François Mitterrand – CS 20054
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
cmh@uca.fr

Sous la présidence d'Anne-Blandine Caire, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

8h45 : Accueil des participants

9h-9h15 : Allocution d'ouverture

Christine Bertrand, Doyen de l'École de Droit, Université Clermont Auvergne

Propos introductifs

Anne-Blandine Caire, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

Anthony Maymont, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

PARTIE I

L'intégration des droits fondamentaux en droit bancaire et financier

I/ La caractérisation des droits fondamentaux en droit bancaire et financier

9h15 – 9h45 La prééminence des droits fondamentaux en droit bancaire et financier - Aperçu général sur la **fundamentalisation du droit**
Ludovic Benezech, Doctorant à l'Université Clermont Auvergne

9h45-10h15 La liberté contractuelle du banquier : un droit fondamental ?
Anthony Maymont, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

10h15-10h45 Débat et pause

II - La protection des données bancaires au prisme des droits fondamentaux

10h45-11h15 Le secret bancaire face au droit de la preuve
Jérôme Lasserre Capdeville, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg

11h15-11h45 L'accès aux données bancaires au regard du respect de la vie privée
Thierry Bonneau, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

11h45-12h Débat et pause

PARTIE II

L'adaptation du droit bancaire et financier aux droits fondamentaux

I - La gestion bancaire confrontée aux droits fondamentaux

13h45-14h15 La gestion des comptes bancaires à l'aune de la protection du droit de propriété
Jean-François Riffard, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

14h15-14h45 L'octroi de crédit à l'épreuve du respect des droits fondamentaux
Sandie Lacroix-De Sousa, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

14h45-15h Débat et pause

II - La protection des parties confortée par les droits fondamentaux

15h-15h30 Le pouvoir d'enquête de l'AMF face à la protection des droits fondamentaux
Régis Vabres, Professeur à l'Université de Bourgogne

15h30-16h L'alerte professionnelle au sein des établissements de crédit face au droit à la liberté d'expression
Marie Nicolas-Gréciano, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

16h-16h30 Débat